

**DÉLIBÉRATION N° 2025-05  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025**

Date de la convocation :	
<b>21 février 2025</b>	
Date de séance :	
<b>27 février 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations:	
<b>28 février 2025</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	6
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 16 heures.**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	CHAMPS Agnès
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TEATA Marcelino
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	FOSTER Makau
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

**OBJET :**

**APPROUVANT LE PLAN DE  
FINANCEMENT DE  
L'OPERATION  
D'AMENAGEMENT  
DES QUAIS DU PORT DE  
PLAISANCE SUR LE SITE  
DU CRSD.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

**Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n° 2016-05 du 20 janvier 2016 approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

**Vu** le Contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016 ;

**Vu** l'avenant n° 1 du Contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 17 juillet 2020 ;

**Vu** l'avenant n° 2 du Contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 12 juillet 2022 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n° 2023-08 du 16 février 2023 approuvant l'opération de reconversion en port de plaisance de l'ancienne zone de réparation navale (ZRN) à sis à FARE UTRE, emprise libérée dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de la défense (CRSD) en Polynésie française ;

**Vu** l'appel à projets « Port de plaisance d'avenir » proposé par le CEREMA ;

**Vu** le dossier pour l'appel à projets « Port de plaisance d'avenir », 2<sup>ème</sup> session, déposé par la commune de Papeete le 15 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n° 2023-13 du 24 mars 2023 approuvant le budget principal 2023 de la commune de Papeete ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n° 2023-66 du 17 mai 2023 approuvant le plan de financement de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD ;

**Vu** le rapport n° 2025-05 du 27 février 2025 présenté par Monsieur Patrick Bordet, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville.

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2025

#### ADOpte

#### **Article 1 :**

#### **Au lieu de lire :**

Dans le cadre de l'appel à projet « Port de plaisance d'avenir » confiée au CEREMA par l'État, la commune a été lauréate de l'appel à projet. Les activités éligibles sont : les quais et la cale de la mise à l'eau, ainsi que les enrochements. Ces activités sont subventionnées à hauteur de 60%.

<b>Devis estimatif des travaux</b>				
<b>Actions</b>	<b>Détail des activités</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Taux de subvention CEREMA (État)</b>	<b>Montant de subvention retenu</b>
Infrastructures et installations portuaires : aménagement de quais et cale de mise à l'eau	Travaux préparatoires (installation de chantier, études, méthodes, PAQ, procédures, DOE)	1 052 484 €	60%	631 490,40 €
	Traitement en enrochement final	58 827 €	60%	35 296,20 €
<b>Total travaux HT</b>		<b>1 111 311 €</b>	<b>60%</b>	<b>666 787 €</b>
				<b>79 568 807 XFP</b>
Aléas et études complémentaires		166 699,76 €	0%	0 €
<b>Total (Travaux + Aléas) HT</b>		<b>1 278 010,76 €</b>	<b>/</b>	<b>666 787 €</b>
		<b>152 507 250 XFP</b>	<b>/</b>	<b>79 568 807 XFP</b>

Ainsi est approuvé le plan de financement de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD prévu comme suit :

<b>Plan de financement</b>			
Cout total estimé des travaux (HT)		152 507 250 XFP	<b>1 278 010,76 €</b>
Concours financier du CEREMA (ETAT)		79 568 807 XFP	<b>666 787 €</b>
Participation communale	Total HT	72 938 443 XFP	611 224,15 €
	TVA (13%)	19 825 943 XFP	166 141,40 €
	<b>Total TTC</b>	<b>92 764 386 XFP</b>	<b>777 365,55 €</b>

**Lire :**

Dans le cadre de l'appel à projet « Port de plaisance d'avenir » confié au CEREMA par l'Etat, est approuvé le plan de financement de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD prévu comme suit :

Concours financier du CEREMA HT	66 837 828 XPF	560 101,00 €
participation communale TTC	105 495 365 XPF	-
Coût total estimé TTC	172 333 193 XPF	-

**Article 2 :** Toutes les autres dispositions de la délibération 2023-117 du 14 décembre 2023 restent inchangées.

**Article 3 :** La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20250227-DEL2025\_05-

**relatif à un projet de délibération modifiant le plan de financement  
de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD.**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce projet de délibération vient modifier le plan de financement de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD.

Dans la demande de subvention, il a été proposé au CEREMA de participer à hauteur de 1 000 000 d'euros.

Le Copil a validé cette participation financière et la contribution s'élève à 560 101€ maximum soit 66 837 828 xpf.

Il convient alors d'informer le conseil municipal que la participation de la commune est passé de 105 495 365 xpf au lieu des 92 764 386 xpf.

Ce tableau vous détaille le coût par poste et donc le coût total estimé des travaux. La subvention ne prend pas en charge les taxes.

<b>Actions</b>	<b>Détail des activités</b>	<b>Montant en €</b>
Infrastructures et installations portuaires : aménagement de quais et cale de mise à l'eau	Quais et cale de mise à l'eau (travaux préparatoires ; terrassements ; massifs d'amarrage des passerelles, quais 1-2-3)	1 052 484 €
	Traitement en enrochement final	58 827 €
	<b>Total travaux HT</b>	<b>1 111 311 €</b>
	Aléas et études complémentaires	166 699,76 €
	<b>Total (Travaux + Aléas) HT</b>	<b>1 278 010,76 €</b>
		<b>152 507 250 XFP</b>
	<b>Total (Travaux + Aléas) TTC</b>	<b>172 333 193 XPF</b>

Le nouveau plan de financement pour l'opération s'établit alors comme suit :

Concours financier du CEREMA HT	66 837 828 XPF	560 101,00 €
participation communale TTC	105 495 365 XPF	-
Coût total estimé TTC	172 333 193 XPF	-

Considérant l'impact financier sur le budget de la commune, ce projet de délibération vient en complément de la délibération n°2023-117 votée le 14 décembre 2023, approuvant le plan de financement de l'opération d'aménagement des quais du port de plaisance sur le site du CRSD.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau plan de financement de cette opération.

Papeete, le 27 février 2025

Le rapporteur,

Monsieur Patrick Bordet  
Conseiller municipal délégué  
à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com